

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE CAMPENEAC

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 25 juin 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - PONGERARD Pascale - DELERUE David.

Absent : DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Bruno GABARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 18 à 20h07

Votants : 18 à 20h07

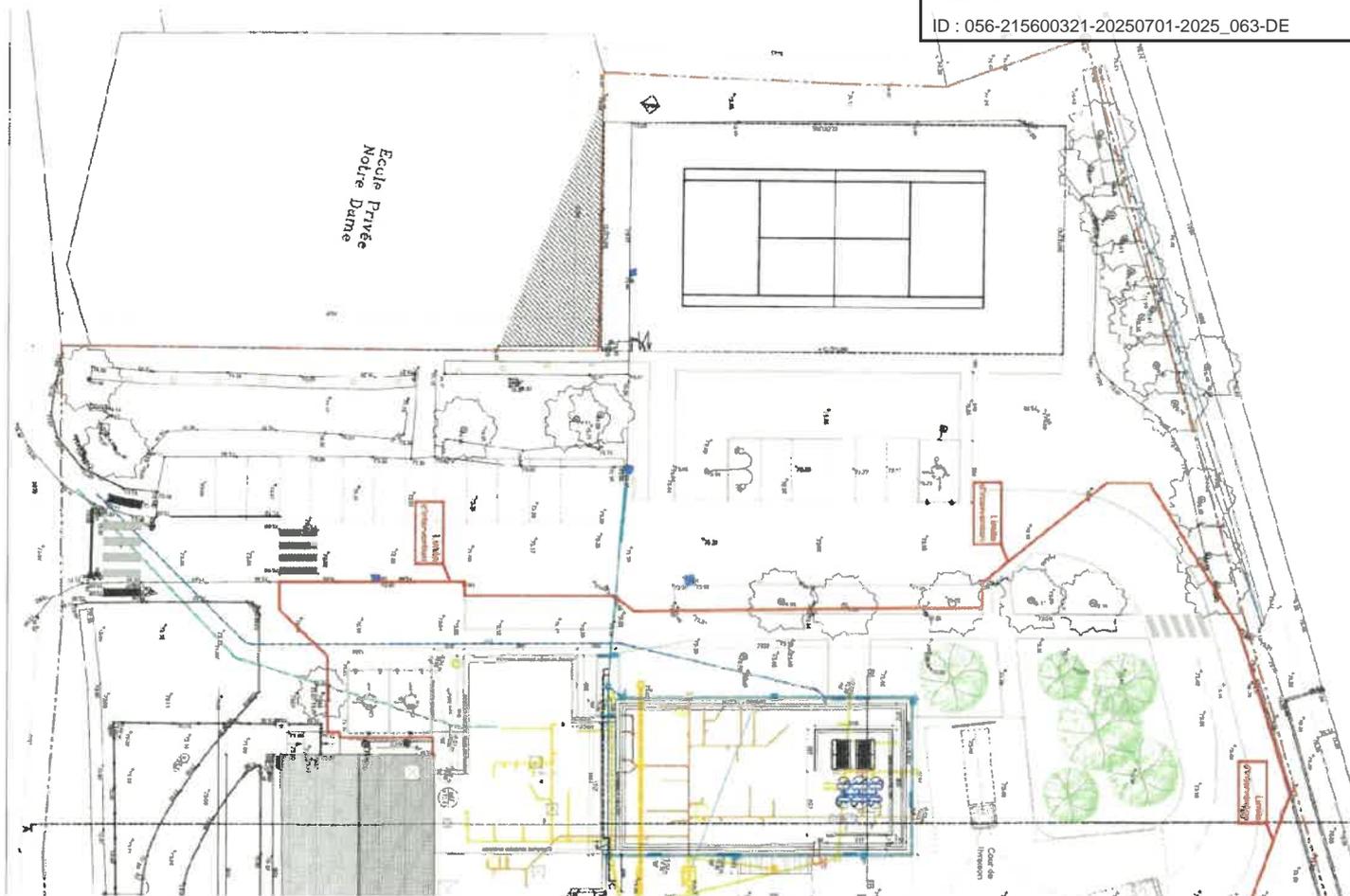
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/063

Objet : Approbation des travaux d'aménagement Voirie et Réseaux Divers des abords du Pôle périscolaire.

Madame le Maire indique au Conseil municipal que suite aux travaux de construction de la Cuisine centrale, un projet d'aménagement et de réfection des abords du Pôle périscolaire a été réalisé par le cabinet d'architecte de Monsieur Jérôme GUILLOUX.

Le plan projeté est le suivant :



L'entreprise COLAS a réalisé un devis concernant ces travaux.

Le marché de base avec l'ensemble des places de parking en enrobé est chiffré à 53 479,81 € HT.

Il est prévu en option des pavés joints engazonnés sur les 13 premières places devant la Garde Rire pour un montant de 6 832,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

- Présents : 18
- Votants : 18
- Majorité absolue : 10
- Suffrages exprimés : 17

Pour la validation du devis de base sans option :

- Pour : 8
- Abstention : 1

Pour la validation du devis de base avec l'option des pavés joints engazonnés pour un montant de 6 832,00 € HT:

- Pour : 9
- Abstention : 1

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 056-215600321-20250701-2025_063-DE

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **De valider** le montant des travaux de base avec l'option des pavés joints engazonnés, pour un montant de 60 311,81 € HT ;
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Bruno GABARD,
Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 056-215600321-20250701-2025_063-DE